



# Livret d'Accueil ALAE / ALSH Année scolaire 2015 / 2016

Livret à conserver par les familles

Ce livret est consultable sur nos sites Internet du service Enfance Jeunesse :

[www.enfance-fronton.fr](http://www.enfance-fronton.fr)

[www.loisireduc.org](http://www.loisireduc.org)



Le Service Enfance Jeunesse de Fronton est géré depuis septembre 2010 par l'association d'Education Populaire LE&C (Loisirs Education et Citoyenneté). Elle a pour mission d'organiser et de coordonner les actions mises en place en direction des 3/ 11 ans sur les temps périscolaires (ALAE), pendant les mercredis et les vacances (ALSH ).

Afin d'éviter la perte de documents et la distribution mensuelle, l'ensemble de l'équipe de direction et la Mairie de Fronton ont souhaité mettre en place ce livret d'accueil afin de vous fournir toutes les informations nécessaires à l'inscription de votre enfant au service enfance.



# SOMMAIRE

Numéros et Permanences.....P.3

➤ **Les Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE)**

1-Nouveautés et Horaires.....P.5

2-Réservation.....P.6

3-Infos ALAE.....P.7

4-La restauration scolaire.....P.8

5-Feuille de réservation annuelle restauration scolaire.....P.9

➤ **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Mercredis et Vacances**

1-Infos Centre de Loisirs.....P.12

2-Les horaires.....P.13

3-La réservation.....P.14

4-Les Stages Sportifs.....P.15

5-Feuille de réservation annuelle des mercredis à l'Accueil de Loisirs....P.17

Comment payer ?.....P.19

Les tarifs.....P.20

Feuille de bus individuelle.....P.21

A vos agendas.....P.23



**AUTOMNALE DES ARTS : Du 21 au 29 Novembre 2015.**

**Les enfants participent au projet culturel de la ville en créant des œuvres d'art.**

**NOEL : Le mercredi 16 décembre 2015.**

**A la salle Gérard PHILIPPE, le service enfance vous invite au spectacle des ARISTOL'AUCH « Bal autour d'un Sapin » suivi d'un goûter.**

**FESTIDAY édition V : Le samedi 11 juin 2016.**

**C'est la grande fête des enfants ....**



## NUMEROS ET PERMANENCES

LEC Grand Sud (Permanences en Mairie)

Chargée administrative : Anne PHILIPPE

- Les mardis de 14h30 à 17h30
- Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h00
- Les vendredis de 9h à 12h

Contact (aux horaires ci-dessus) : **05 62 79 92 15**

Mail : [facturation-fronton@loisireduc.org](mailto:facturation-fronton@loisireduc.org)

Coordinatrice Enfance : Karine CROSES

### Restaurant scolaire

Responsable : Guy CLAVERIE

**Tél : 05 61 82 35 62**

**Mail : [restauration@enfance-fronton.fr](mailto:restauration@enfance-fronton.fr)**

### ALSH

Directrices : Carole CALVO, Christelle GEORGE, Marie-Ange GAYET

**Tél : 09 63 66 78 48 ou 06 30 04 92 59**

**Mail : [enfance-fronton@loisireduc.org](mailto:enfance-fronton@loisireduc.org)**

### ALAE maternelle Balochan

Directrice: Carole CALVO

**Tél : 06 86 87 76 30**

**Mail : [alae.balochan-fronton@loisireduc.org](mailto:alae.balochan-fronton@loisireduc.org)**

### ALAE Élémentaire Annexe

Directrice : Dominique GALEA

**Tél : 05 34 27 71 25**

**Mail : [alae.annexe-fronton@loisireduc.org](mailto:alae.annexe-fronton@loisireduc.org)**

### ALAE maternelle Garrigues

Directeur : Fabrice COMBES

**Tél : 07 61 42 96 13**

**Mail : [alae.garrigues-fronton@loisireduc.org](mailto:alae.garrigues-fronton@loisireduc.org)**

### ALAE élémentaire

Directeur : Christelle GEORGE

Marie-Ange GAYET, José TRABANINO

**Tél : 06 73 37 26 02**

**Mail : [alae.elementaire-fronton@loisireduc.org](mailto:alae.elementaire-fronton@loisireduc.org)**

Les directeurs des services enfance se tiennent à votre disposition pour un éventuel rendez-vous.



Numéros à conserver

### Restaurant scolaire

**Tél : 05 61 82 35 62**

**Mail : [restauration@enfance-fronton.fr](mailto:restauration@enfance-fronton.fr)**

### ALAE maternelle Balochan

**Tél : 06 86 87 76 30**

### ALAE maternelle Garrigues

**Tél : 07 61 42 96 13**

### ALAE Élémentaire

**Tél : 06 73 37 26 02**

### ALAE Élémentaire annexe

**Tél : 05 34 27 71 25**

### ALSH

**Tél : 09 63 66 78 48 ou 06 30 04 92 59**



Numéros à conserver

### Restaurant scolaire

**Tél : 05 61 82 35 62**

**Mail : [restauration@enfance-fronton.fr](mailto:restauration@enfance-fronton.fr)**

### ALAE maternelle Balochan

**Tél : 06 86 87 76 30**

### ALAE maternelle Garrigues

**Tél : 07 61 42 96 13**

### ALAE Élémentaire

**Tél : 06 73 37 26 02**

### ALAE Élémentaire annexe

**Tél : 05 34 27 71 25**

### ALSH

**Tél : 09 63 66 78 48 ou 06 30 04 92 59**





1/ NOUVEAUTES ET HORAIRES

2/ RESERVATION

3/ INFOS ALAE

4/ LA RESTAURATION SCOLAIRE

5/ FEUILLE DE RESERVATION ANNUELLE RESTAURATION SCOLAIRE



**FEUILLE DE BUS INDIVIDUELLE**  
**Ecole.....**



NOM : ..... Prénom : .....  
 Classe : ..... Enseignant : .....  
 Adresse : .....  
 N° du bus : ..... (figurant sur la carte de bus)  
 Personnes exerçant l'autorité parentale : .....  
 Téléphones : .....  
 (Pensez à garder votre téléphone avec vous à l'arrêt du bus afin de vous joindre plus facilement)  
 Personnes autorisées par l'autorité parentale à prendre l'enfant (NOM, Prénom, Tel) :

1. ....
2. ....
3. ....

NB : à tout moment, une pièce d'identité pourra être exigée.

Utilisation du service de transports scolaires :

- Le matin, lors de la prise en charge des enfants à l'arrêt de bus, il est recommandé d'être présent 5 minutes avant l'heure prévu. Les enfants qui utilisent le transport scolaire doivent simplement être titulaires de la carte de bus délivrée par le Conseil Général de la Haute Garonne (formulaire à retirer en Mairie).
- Pour les enfants qui utilisent le transport scolaire le soir et le mercredi midi, par mesure de sécurité, il est impératif de communiquer dès à présent les jours de la semaine où ils prendront le bus. Ces jours doivent être fixes. Si occasionnellement, il y aurait un changement, il est impératif de le signaler à l'accompagnateur du bus ou à l'ALAE de votre enfant au plus tôt avant l'heure de fin de classes.
- Comme le prévoient les consignes générales d'utilisation des transports scolaires du CG31 : seuls les adultes, désignés par l'autorité parentale sont autorisés à prendre en charge un enfant de moins de 6 ans (maternelle ou en cours préparatoire), à l'arrêt de bus. Si tel n'est pas le cas, cet enfant sera automatiquement reconduit, par l'accompagnateur de bus, à l'ALAE dont il dépend, accompagné de ses frères et sœurs.

Mon enfant utilisera le transport scolaire les jours suivants (mettre une croix dans les cases correspondantes à votre choix) :

	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b> VENDREDI</b>
<b>MATIN</b>					
<b>MIDI / SOIR</b>					



Fait à Fronton le.....

Signature de l'autorité parentale (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

## LES TARIFS ET PAIEMENT

TARIFS 2015/2016					
Prix en euros en fonction du Quotient Familial des familles, applicable au 01/09/2014					
RESIDENTS	ALAE		ALSH		REPAS
Quotient Familial en €	présence ponctuelle matin ou soir	interclasse 12h-14h	journée	1/2 journée	
QF < 400	1,36	0,26	6,70	4,00	2,25
401 < QF < 600	1,48	0,28	7,21	4,31	2,43
601 < QF < 900	1,58	0,31	7,76	4,63	2,62
901 < QF < 1200	1,68	0,33	8,29	4,95	2,78
1201 < QF < 1500	1,81	0,35	8,87	5,30	2,99
QF > 1501	1,94	0,37	9,48	5,67	3,16

### ALAE NON RESIDENTS <sup>(1)</sup>

présence ponctuelle matin ou soir	1,94
interclasse 12h-14h	0,38

(1) : tarif correspondant au QF le plus élevé

### ALSH NON RESIDENTS <sup>(2)</sup>

journée	14,04
1/2 journée	5,69

(2) : application du tarif extérieur existant

Anne PHILIPPE, assure une permanence et vous accueille les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et sur rendez-vous les mardis de 14h30 à 17h30 et les vendredis de 9h00 à 12h00 au service Enfance Jeunesse de la Mairie de Fronton pour tout problème lié à la facturation. (Rendez-vous par téléphone au 05 62 79 92 15 ou sur [facturation-fronton@loisireduc.org](mailto:facturation-fronton@loisireduc.org))

## 1/ NOUVEAUTES ET HORAIRES

### ALAE Maternelle Balochan, ALAE Elémentaire et ALAE Annexe Elémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : - de 7h00 à 8h50 (et mercredi)  
- de 12h00 à 14h00  
- de 16h25 à 19h00

**A partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015, les enfants de l'école maternelle Balochan seront accueillis le matin à 7h et récupérés le soir jusqu'à 19h à l'ALAE Balochan.**

**Les enfants de l'Annexe seront accueillis de 7h à 8h45 et récupérés à partir de 16h35 à l'ALAE Elémentaire Jean de la Fontaine.**

Ainsi, le matin, à 8h45, les animateurs de l'Annexe prennent en charge les enfants à l'Elémentaire et les conduisent dans l'ALAE de leur école. Le soir, à 16h35, les enfants présents sur l'ALAE Annexe sont acheminés vers l'ALAE Elémentaire par les animateurs où ils sont accueillis jusqu'à 19h.

Tous les enfants du niveau élémentaire pourront donc se retrouver et profiter de la variété de propositions TAP, activités périscolaires et de l'atelier Coup de Pouce.

### ALAE Maternelle Garrigues

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : - de 7h00 à 8h40 (et mercredi)  
- de 11h50 à 13h50  
- de 16h15 à 19h00

Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'ALAE doivent être respectés. La répétition des retards sera signalée à la Mairie et pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive.

## 2/ RESERVATION

**Merci de remplir le dossier et fournir les documents nécessaires même pour un accueil occasionnel.**

Les documents ci-après sont à rendre à l'ALAE de votre école avant le

**LUNDI 8 SEPTEMBRE 2015**

- Le dossier d'inscription annuel LEC Grand sud avec les deux contrats signés (si non rendu en juin).
- La copie de la décision du juge attribuant l'autorité parentale si nécessaire.
- **le N° d'allocataire CAF à noter en page 2 du dossier d'inscription (obligatoire pour l'application du tarif en fonction du quotient familial)**, si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, la photocopie de votre dernier avis d'imposition et l'attestation récente de votre organisme de prestations familiales précisant le montant mensuel de celles-ci.
- L'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire.
- La feuille de réservation annuelle de la restauration scolaire (si vous souhaitez faire une réservation mensuelle vous pouvez télécharger les feuilles sur internet)
- La feuille de renseignement annuelle du bus scolaire.

**Attention :** En cours d'année scolaire, nous vous demandons de signaler à la direction tout changement (situation familiale, adresse, téléphone).

### ***Accueil du matin et du soir***

Pour les enfants qui fréquentent l'ALAE le matin ou le soir, aucune réservation préalable est nécessaire.

### ***Accueil du midi***

En réservant la restauration scolaire, votre enfant est automatiquement inscrit sur l'ALAE du Midi.

## COMMENT PAYER ?

Les factures sont mensuelles. Elles sont transmises aux alentours du 10 du mois suivant, soit par l'intermédiaire de l'école dans le cahier de liaison de l'enfant, soit par Internet via le site **EXTRANET** (pour avoir accès à ce service merci de remplir l'accord d'envoi en renseignant votre mail par l'intermédiaire du dossier d'inscription).

### **ALAE/ALSH**

Les prestations ALAE et ALSH sont à **régler en mairie** directement à l'association Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud, gestionnaire des accueils de loisirs, en espèces, chèques bancaires (**libellés à LEC Grand Sud**), chèques CESU, chèques vacances (**uniquement pour les périodes de vacances**) ou en carte bancaire (**si vous avez un compte EXTRANET**). Une boîte à paiement est disponible au secrétariat de la Mairie (règlement à déposer sous enveloppe en joignant le coupon). Pour tous les paiements en espèces, merci de régler le montant exact. En cas de non paiement des factures après le rappel, LEC transmettra le dossier au service contentieux, lequel sera chargé du recouvrement de la dette.

### **RESTAURATION**

Le paiement des repas cantine est effectué en Mairie, en espèces, chèques bancaires à l'ordre du « Régisseur de recettes cantine » ou directement sur Internet par carte bancaire sur le site de la mairie [www.mairie-fronton.fr](http://www.mairie-fronton.fr).

En cas de non paiement des factures après le rappel, la Mairie transmettra le dossier au service contentieux du Trésor Public, lequel sera chargé du recouvrement de la dette.

La Mairie se réserve la possibilité de notifier aux parents l'exclusion de l'enfant.



### 3/ INFOS ALAE

#### Les TAP (Temps d'Activités Péricolaires)

Depuis septembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les collectivités ont pour mission d'organiser des Temps d'Activités Péricolaires (TAP). La municipalité a délégué cette tâche au service enfance-jeunesse de LE&C Grand Sud.

Ces TAP s'organisent après la classe, soit de **16h30 à 17h30 tous les soirs (ou de 16h15 à 17h15 pour l'école Joséphine Garrigues)**.

**Le service enfance propose des ateliers par période (entre chaque période de vacances). Les TAP permettent de sensibiliser et d'initier les enfants à diverses activités. Les TAP sont proposés par structure.**

- Pour les enfants de l'école élémentaire et de l'annexe, les parents seront informés du planning et du contenu des TAP auxquels participera l'enfant. Si l'enfant est inscrit à un atelier, il s'engage à y participer sur la période (entre 6 et 8 semaines).
- Pour les enfants des écoles maternelles, nous prévoyons **une inscription au soir et non à un TAP**, l'enfant aura alors le choix entre 2 ateliers. Ceci lui permettra de choisir au gré de ses besoins quotidiens et de son envie du moment.

Ces TAP sont menés par des animateurs de l'ALAE et/ou par des intervenants associatifs extérieurs.

#### Atelier coup de pouce

Après la rentrée, sur l'école élémentaire, de 17h30 à 18h15 vos enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs accompagnés par un adulte les lundis, mardis et jeudis soir à partir du **Lundi 21 Septembre 2015**

#### Les mercredis

A la sortie des classes dès 12h00 (ou 11h50 pour Garrigues), une garderie municipale gratuite gérée par les ATSEM de la commune est mise en place sur chaque groupe scolaire jusqu'à 12h45.



## 4/ LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les enfants qui mangent à la cantine, les repas étant confectionnés par un prestataire extérieur, une réservation préalable de ces repas est **obligatoire**. Cette réservation préalable peut être annuelle ou mensuelle :

- **La feuille de réservation annuelle** est distribuée en début d'année scolaire dans le livret d'accueil (cf. p. ci-contre) et doit être retournée avant la date limite indiquée, au service ALAE de l'école qui s'occupe de la gestion des réservations en collaboration avec le service restauration (retour directement au personnel ALAE ou par l'intermédiaire du cahier de liaison).
- **La feuille de réservation mensuelle** est à télécharger sur le site et à rendre **obligatoirement** aux directeurs de votre ALAE avant le **10 de chaque mois**.

### **RESERVATION SUPPLEMENTAIRE ET ANNULATION**

- Toute réservation supplémentaire non prévue ou toute annulation de repas préalablement réservé, doit être demandée au service restauration **au moins 48 h à l'avance** et le jeudi avant 16h pour le lundi, **en priorité par mail [restauration@enfance-fronton.fr](mailto:restauration@enfance-fronton.fr)** en précisant le nom et prénom de l'enfant, sa classe, l'école et le jour concerné ou par téléphone (05 61 82 35 62).
- Toute réservation effectuée et non annulée dans les délais quelque soit le motif, sera **facturée au tarif en vigueur**.
- Tout repas pris **sans réservation obligatoire préalable** sera facturé au tarif supérieur en vigueur de la grille tarifaire (pour information la valeur 2015 est fixée à **5,32 €**)



## **5/ FEUILLE DE RESERVATION** **ANNUELLE DES MERCREDIS**

**ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016**

**(A REMETTRE A L'ALSH AVANT**

**LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2015)**

Je soussigné(e) M, Mme.....

responsable légal de l'enfant .....

en classe de.....souhaite

réserver tous les mercredis de l'année scolaire 2015-2016 le repas et

l'après-midi

**A retourner directement auprès du personnel de l'ALSH ou par**

**l'intermédiaire de la boîte aux lettres du Centre de Loisirs.**

Date :

Signature :



# 5/FEUILLE DE RESERVATION

## ANNUELLE DE RESTAURATION

ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016

(A RENDRE AVANT LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2015)

Je soussigné(e) M, Mme.....Responsable  
légal de l'enfant .....

en classe de.....souhaite  
réserver les repas de l'année scolaire 2015-2016, selon les tableaux  
suivants :

### RESTAURATION SCOLAIRE

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

*Cochez les jours où votre enfant mangera à la cantine.*

**Pour toutes modifications, merci de vous référer et de respecter le  
règlement intérieur.**



Date

Signature



## 4/LES STAGES SPORTIFS

Un stage est prévu toutes les premières semaines de vacances (sauf sur les vacances de fin d'année)

La thématique varie à chaque période de vacances. Celle-ci tente de solliciter l'intervention du tissu associatif local.

Responsable :

José TRABANINO

Animateurs : recrutement à chaque stage privilégiant la mixité de l'équipe avec un profil sportif.

Public : enfants de 8 à 13 ans

Exemple de thème 2015 :

Février : « jeux de coopération » : Foot, rugby, ultimate, football américain, id2 loisirs pour les bulles géantes...

Printemps : « Tout ce qui roule » : karting à pédales, skate électrique, participation à la journée bouge ton corps, VTT avec l'association de cyclisme, sensibilisation à la sécurité routière avec la police municipale etc...

Juillet : « Sports Nautiques » : natation, plongeon, aviron, canoë...

Août : « Arts du spectacle Africain » : expression corporelle, danse, percussions...



### 3/ LA RESERVATION

Une réservation préalable est obligatoire.

#### Pour les mercredis :

- Réservation annuelle (fiche jointe p.17) ou
- Réservation directement sur EXTRANET LEC Gestion
- Réservation auprès des directrices ALSH  
(0963667848 ou 0630049259)

#### Pour les petites et grandes vacances :

- Réservation directement sur EXTRANET LEC Gestion
- Réservation auprès des directrices  
(0963667848 ou 0630049259)

L'été, des permanences d'inscriptions sont organisées. Passé cette période d'inscription, les enfants ne pourront être acceptés qu'en fonction des places disponibles.



- **Toute réservation supplémentaire non prévue ou toute annulation**, doit être demandée ou signalée à la direction de l'ALSH au moins 48h à l'avance, en priorité par mail (enfance-fronton@loisireduc.org) ou par téléphone (09 63 66 78 48).
- Toute réservation effectuée (y compris une sortie ou un séjour) et non annulée dans les délais quelque soit le motif, sera **facturée au tarif en vigueur**.
- Les parents qui n'effectuent pas de réservations feront l'objet d'un avertissement. Si la situation perdure, la Mairie se réserve le droit de ne plus admettre l'enfant au sein de l'ALSH.



1/ INFOS CENTRE DE LOISIRS

2/ LES HORAIRES

3/ LA RESERVATION

4/ LES STAGES SPORTIFS

5/ FEUILLE DE RESERVATION ANNUELLE DES MERCREDIS



### 3/ INFOS CENTRE DE LOISIRS

- L'Accueil de Loisirs est ouvert les mercredis et vacances. Il accueille les enfants à partir de 3 ans (ou scolarisés en petite section) jusqu'au CM2.
- Souplesse dans le fonctionnement ALSH : l'enfant a le choix entre plusieurs propositions, mais aussi libre de jouer seul.
- Pour le midi, l'objectif est de faire manger les enfants de maternelles plus tôt, pour respecter leur rythme biologique. Un temps de sieste et de repos est prévu par la suite.
- Les activités privilégient l'accueil convivial, ludique, sans contraindre l'enfant à des obligations de participation.
- Travail important fait autour du goûter, sa conception, etc....
- Sorties sur la ville très fréquentes : marché, city stade, square etc...
- Les personnes autorisées à récupérer l'enfant doivent signaler son départ à l'animateur responsable du pointage et signer les feuilles d'émargement. Les enfants autorisés à partir seuls doivent obligatoirement être signalés par les parents à l'équipe d'animation.
- Au cas où l'enfant ne serait pas repris par ses propres parents ou par les personnes mentionnées dans le dossier d'inscription, le parent investi de l'autorité parentale devra établir une autorisation mentionnant le nom et l'adresse de la personne qui viendra le chercher.
- Lors des sorties, l'ALSH assure l'accueil des enfants qui ne participent pas aux sorties (sauf dans le cas d'un effectif inférieur à 8 enfants sur la structure).

### 2/ LES HORAIRES

#### HORAIRES DES MERCREDIS

Les mercredis, l'Accueil de Loisirs est ouvert de 12h à 18h30. Les enfants inscrits sont directement récupérés par les animateurs à 12h sur chaque école et acheminés à pied sur le centre. Une fois le repas pris sur l'ALSH, les enfants bénéficient d'activités riches et variées.

Les départs et arrivées des enfants pour l'après-midi sont possibles entre **13h30 et 14h00**, puis l'ouverture de l'accueil du soir à 16h30 (sauf jour de sorties).



**Quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ des enfants sur l'Accueil de Loisirs des mercredis, la prestation « repas +après-midi » vous sera facturée.**

#### HORAIRES DES VACANCES

- Le Centre de Loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30.
- L'accueil **du matin** se fait de 7h30 à 9h30.
- Les enfants inscrits **seulement le matin** peuvent être récupérés de 11h30 à 12h00.
- Le départ des enfants inscrits **matin + repas** et l'accueil des enfants inscrits **l'après-midi** s'effectue entre 13h00 et 14h00.
- Le **soir**, les enfants peuvent être récupérés à partir de 16h30 (sauf jour de sorties).